



AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 209

09/07/2026

Désolé 2 mois d'absence pour l'agenda, la réalisation des EPRD 2026 a pris beaucoup de places dans ma gestion du temps. Dernier agenda avant la trêve estivale : bonnes vacances

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)
[N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Circulaire budgétaire 2026 : l'essentiel**

Pour 2026, l'instruction budgétaire du 16 juin attribue 18,3 milliards d'euros (Md€) aux ESMS accompagnant des personnes âgées, contre 17,6 Md€ en 2025. Hors mesures nouvelles, le taux d'évolution des moyens alloués aux ESMS est fixé en moyenne à 1,49%.

➤ **Tarifs 2026 : valeurs du points :**

	Valeur du point 2026 Métropole
Tarif global sans PUI	13,86€
Tarif global avec PUI	14,60€
Tarif partiel sans PUI	11,79€
Tarif partiel avec PUI	12,48€

➤ **85 M€ pour les Ehpad en difficulté**

Après le fonds d'urgence de 250 millions d'euros (M€) mis à disposition des ARS en 2025, un « *fonds de soutien à la qualité* » a été prévu pour 2026 pour les Ehpad à hauteur de 140 M€. La 1ère phase de campagne budgétaire ne distribuera que 85 millions d'euros (M€). Les ARS sont toutefois invitées à compléter ce montant par des CNR dégagés sur leurs marges régionales. Pour bénéficier de ces crédits, la situation des Ehpad devra avoir été examinée en commission départementale. En contrepartie, les Ehpad devront « *s'engager à communiquer un plan d'actions d'efficience et d'amélioration continue de la qualité* » qui devra tenir compte des recommandations produites lors des inspections de contrôle et, le cas échéant, des évaluations de la HAS.

- Fusion des sections tarifaires : Pour 2026, 330 M€ sont délégués au titre de son extension en année pleine.
- Changement d'option tarifaire : Une enveloppe de 45,3 M€ est déléguée au titre de la poursuite de l'accompagnement du changement d'option tarifaire vers le tarif global des Ehpad. Attention cependant, ce soutien vise principalement les Ehpad ayant opté pour le tarif partiel avec pharmacie à usage intérieur (PUI).
- Modulation des forfaits soins : L'instruction revient sur la possibilité de moduler le forfait global relatif aux soins en Ehpad en fonction de l'activité réalisée. Celle-ci est mise en œuvre notamment lorsque le taux d'occupation est inférieur à 95 %. Les ARS sont invitées à « ne procéder à cette modulation que pour des établissements dont le faible taux d'occupation, inférieur à 90 %, ne s'explique pas par la situation générale des Ehpad ou pour les établissements qui profitent de cette situation pour moduler leurs charges, notamment de masse salariale ». Attention, sauf circonstances exceptionnelles, « cette dérogation n'a pas vocation à perdurer en 2027.

- **EPRD 2026 : Du retard gênant le respect des délais**

La circulaire budgétaire a été connue le 18/06/2026 par les établissements les plus assidus, soit avec 2 mois de décalage par rapport à l'an dernier. Ceci a évidemment entraîné des gênes dans la préparation des EPRD 2026 et notamment pour ceux qui devaient le valider devant un conseil d'administration. Cela devient une habitude mais au 30/06, date de dépôt des EPRD, nous n'avions pas comme les années passées nos arrêtés soins.

Même si un jour, nos arrêtés arrivaient courant juin, étant donné la difficulté financière des EHPAD en ce moment, ne serait-il pas opportun de recevoir des arrêtés en début d'année plutôt qu'en milieu d'année ?

- **EPRD 2026 : Accélération dans la transmission et couacs observés**

Comme nous l'indiquions ci-dessus, la circulaire budgétaire a été connue avec 2 mois de décalage par rapport à l'an dernier, or c'est cette dernière qui donne l'augmentation de la valeur du point (+1.91%) et la revalorisation des financements complémentaires. Et oui, depuis 2 ans, la hausse de la valeur du point ne s'applique pas à la totalité de l'enveloppe soin mais uniquement à celle en lien avec l'ancienne dotation soin: $(GMP + (PMP * 2.59) * \text{valeur du point} * \text{capacité hbgt permanent})$. Toutes les autres lignes comme l'hébergement temporaire, le ségur... reçoivent une revalorisation moins importantes (0.92% cette année).

Les ARS ont alors produits leurs arrêtés très rapidement puisque début juillet nous recevions les arrêtés, mais :

- Il aurait été intéressant que le report annoncé par la ministre la semaine du 06 juillet soit annoncé avant la clôture du dépôt des EPRD (fixé réglementairement au 30/06) ! En effet, beaucoup d'ESSMS qui doivent passer leur EPRD devant un CA (conseil d'administration) l'avait programmé fin juin, pour éviter les défauts de quorum l'été avec les congés.
- Certains arrêtés dans l'urgence sont faux en ne reprenant pas les nouveaux GMPS validés (GMP et PMP)
- Les arrêtés de l'Occitanie reçus en 1ère instance ont tous été envoyés avec un semestre de forfait autonomie et non en année pleine ?
- Certains crédits comme la compensation de la CNRACL (dans le secteur public) n'ont pas été valorisés de la même manière que l'an dernier sans aucune explication et souvent à la baisse.

Bref vivement l'EPRD 2027 !

- **DES CNR canicule en cours de déploiement**

Face à la vague de chaleur qui a frappé le pays ces derniers jours, le ministère de la Santé vient d'annoncer la mise en œuvre d'un dispositif d'urgence de remboursement des dépenses d'équipement en appareils de rafraîchissement pour les établissements médico-sociaux.

- 50 M€ pour le secteur des personnes âgées,
- 15 M€ pour le secteur des personnes en situation de handicap.

Ces crédits sont prélevés sur le fonds qualité de 140 M€, selon sa clé de répartition régionale

Les bons de commande intervenus entre **le 18 juin et le 31 août 2026** sont éligibles. Le remboursement s'effectue auprès des ARS, sur justificatif transmis par voie dématérialisée. Les ARS vérifieront que la dépense reste proportionnée au poids financier de l'établissement au regard de l'enveloppe régionale disponible.

- **Baromètre de la FNADEPA : Une amélioration en faux semblant**

Sur le papier en 2025, l'état financier semble s'être desserré globalement avec une proportion moindre des ESMS en déficit. Pour autant :

- plus de 40% d'ESSMS ont clôturé l'année 2025 déficitaires,
- le déficit moyen s'aggrave fortement (+ 26,7 % en un an) pour atteindre – 166 K€ par structure,
- plus de 50% des ESSMS déficitaires a dû mobiliser ses réserves pour limiter ou compenser un déficit.

Ce constat est d'autant plus alarmant que dans le même temps, nous pouvons noter :

- la perception d'aides financières massives à hauteur de 237 000 € en moyenne ;
- la pénurie de personnels pour 2/3 des ESMS, réduisant mécaniquement leurs charges de personnel ;
- le report d'investissements pour l'entretien ou la rénovation...

Autant d'indicateurs révélateurs d'un secteur sous perfusion, avec une différenciation qui se confirme entre le secteur public (dont 47,6 % sont déficitaires avec un montant moyen de – 185 726 €), et le privé (36,1 %, avec un montant de – 116 554 €).

Il est urgent de reposer le modèle financier et économique de certaines structures.

- **Bilan publié de la FNADEPA : suite**

- **Ehpad** : 44,2 % étaient déficitaires (54,6 % en 2024). Déficit moyen : - 242 705 €

1,2 % : taux moyen d'évolution des tarifs hébergements votés par les Conseils départementaux pour 2026
65,2 % des Ehpad ont un taux inférieur ou égal à l'inflation (1,7 %).

43 % des Ehpad habilités à plus de 50 % à l'aide sociale appliquent les tarifs différenciés

- **Résidences autonomie** : 40 % étaient déficitaires en 2025. Déficit moyen : - 49 025 €

31,5 % des résidences autonomie font face à un manque de personnel.

- **Services autonomie à domicile** : 28,6 % étaient déficitaires en 2025. Déficit moyen : -106 250 €

64,2 % des SAD font face à un manque de personnel (85 % en 2024), majoritairement des AS. En moyenne, cela correspond à 1,8 ETP vacants.

Réforme des SAD : pour 50 %, le rapprochement est finalisé et opérationnel ; 20 % sont sans solution pérenne à ce stade.

Il va être temps de reposer l'ensemble du modèle d'aide à la personne âgée

- **Billet d'humeur : Extrait d'un communiqué de presse de la FNAQPA**

Pour nos organisations, il n'est plus acceptable de répondre à l'épuisement des professionnels par davantage d'injonctions administratives, ni aux besoins des personnes âgées par des annonces dont les effets concrets tardent à venir.

L'urgence n'est pas de dresser le bilan de la crise, mais de donner aux établissements et services les moyens d'y faire face.

J'ai fait le choix de relayer un passage de ce communiqué de presse, car il semble résumer le ressenti d'un grand nombre de gestionnaires.

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Canicule : la fiche réflexe publiée par l'Anap**

L'Anap a republié une [fiche pratique](#) dans laquelle se trouvent quelques conseils pour affronter les fortes chaleurs. Pour rappel, afin « d'optimiser les températures », il est préconisé de « démarrer les installations de climatisation uniquement lorsque la température intérieure dépasse les 26°C dans les locaux tertiaires administratifs et de maintenir un écart de 6°C maximum entre la température intérieure et extérieure ». À moyen-long terme, elle rappelle qu'il est nécessaire « d'adapter son patrimoine », ce qui nécessite certains investissements, et notamment la pose de films anti-UV sur les vitrages et de repeindre les toitures en blanc (si possible avec une peinture spécifique pour réfléchir les apports solaires). Plus coûteux, elle conseille d'« envisager le recours à la géothermie (géo-cooling) » et d'installer des pompes à chaleur réversibles.

- **Des propositions pour transformer les EHPAD**

Le Conseil de l'âge a publié un [rapport](#) centré sur une vision et un chemin pour la transformation de tous les Ehpads. Il propose une transformation profonde du modèle des Ehpads en formulant plusieurs orientations :

- Simplifier le financement des établissements, notamment en généralisant la fusion des sections « soins » et « dépendance »
- en étendant le périmètre de cette nouvelle section à l'ensemble des soins primaires,
- en rénovant les outils Aggir et Pathos,
- en développant les usages des outils numériques ;
- Renforcer les effectifs afin d'atteindre un taux cible de 8 professionnels pour 10 résidents d'ici 2030
- Concevoir progressivement les chambres en véritables logements individuels, davantage ouverts sur la vie de la cité
- Engager une trajectoire nationale d'investissement pour moderniser les bâtiments,
- Accélérer les virages, tant numérique qu'environnemental

Cette ambition s'incarne dans le nouveau concept de « Maison'âge » qui vise un changement de paradigme : passer d'une logique centrée sur le « lit » à celle d'un logement avec soins, d'aides et lien social, favorisant le pouvoir d'agir, le respect des choix de vie, la participation à la vie sociale et l'ouverture sur le territoire.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **En route vers les objectifs EGAlim**

L'Anap a proposé un [webinaire](#) « Alimentation durable : en route vers les objectifs EGAlim », rappelant principalement les obligations réglementaires des établissements. La présentation met en avant plusieurs outils d'accompagnement développés par l'Anap. La plateforme « Alimentation durable » propose un autodiagnostic permettant aux établissements d'évaluer leur niveau de maturité, de vérifier leur conformité à la réglementation, d'obtenir un plan d'actions personnalisé et d'accéder à de nombreuses ressources pratiques. Elle met également à disposition des protocoles de pesée du gaspillage alimentaire, des tableaux de suivi, des guides d'achat et des retours d'expérience d'établissements ayant déjà engagé cette transition.

- **Tableau de bord de la performance**

Chaque année, les ESMS pour personnes âgées ou handicapées doivent remplir le tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (TDB). Le début de la phase de collecte des données est repoussé, annonce l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (Atih) sur son site internet. La campagne commencera « début juillet » au lieu de « mi-juin ». Son terme reste fixé à « mi-octobre 2026 ».

S'agissant des services autonomie à domicile (SAD), pour lesquels une plateforme spécifique est en place, la phase de collecte est ouverte depuis avril et doit se terminer, pour rappel, « mi-août ».

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude DREES : Dépenses d'aide sociale en hausse mais sur un rythme moins élevé qu'avant**

Au 1er janvier 2025, 19,6 millions de personnes, soit 28 % de la population française, ont 60 ans ou plus. Fin 2024, 1,53 million de prestations ont été allouées par les départements aux personnes âgées en perte d'autonomie, dont 849 600 aides à domicile et 677 900 aides à l'accueil. Les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées, nettes des différents recouvrements et récupérations et hors frais de personnels du département, augmentent de 4,1 % en euros courants (soit +2,0 % en euros constants) en un an pour atteindre 9,2 milliards d'euros en 2024.

L'APA représente plus de 90 % des aides sociales aux personnes âgées. Le nombre de bénéficiaires augmente de 2,1 % en un an et les dépenses associées s'élèvent à 7,4 milliards d'euros en 2024.

- **De nouvelles sanctions en déploiement**

L'article 25 de la [loi du 25 juin 2026](#) relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales crée de nouvelles obligations et sanctions pour les ESMS, **applicables à compter du 1er janvier 2028.**

Les ESMS devront fournir les données requises par les services numériques en santé (liste prochainement fixée par arrêté). Tout manquement à cette obligation sera passible d'une amende administrative, dont le montant ne peut excéder 5 000 € (articles L. 312-9 CASF et L. 314-15 du CASF).

De plus, l'autorité de tarification pourra prononcer une sanction financière à l'encontre d'une personne morale ou physique gestionnaire d'un ESMS, en cas de manquement délibéré ou de manœuvres frauduleuses dans la communication des données nécessaires à la détermination du montant des financements alloués (article L. 313-14-4 du CASF). Ce contrôle pourra intervenir jusqu'à 5 ans à compter de la transmission des données. La sanction financière ne pourra excéder 25 % de l'écart constaté entre les financements indûment perçus et ceux que l'ESMS aurait dû percevoir.

ACTUALITES DU CABINET

- **Interventions personnalisées et sur mesure sur simple demande : Vous souhaitez être accompagné**

- Pour réaliser votre EPRD ou ERRD
- Pour réaliser un audit financier ou mener une réflexion stratégique financière
- Pour réaliser votre PPI
- Pour vous préparer à votre évaluation
- Pour former des équipes en interne sur les thématiques financières, budgétaires, qualité...

Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à cyril@cyrildecheqne.fr

- **Bibliothèque**

N'oubliez pas, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque règlementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...

N'hésitez pas à y aller c'est pratique et gratuit: [bibliothèque](#)

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Un outil pour une meilleure visibilité RH**

En période de canicule, le manque de personnels est encore plus durement ressenti dans les ESSMS. Pour mieux identifier les besoins en ressources humaines, l'outil "Vigie RH" est créé par arrêté. À plus court terme, pour faire face aux vagues de chaleur, les ESSMS peuvent faire appel à des réservistes.

Face à la pénurie de personnels dans les ESSMS, les pouvoirs publics tentent de mettre en œuvre certaines actions, au niveau national ou local, pour attirer les professionnels : campagne pour valoriser les métiers du « prendre soin », plateformes des métiers de l'autonomie, etc. Mais pour intervenir de façon pertinente, ils doivent disposer d'une vision claire et régulière sur l'état des ressources humaines dans ces structures (turn-over, postes occupés ou non...). C'est l'enjeu du nouveau traitement de données personnelles créé par un [arrêté du 25 juin 2026](#) : « **Vigie RH** ».

Cet outil de pilotage doit permettre aux autorités nationales (ministère, DGCS...) ou locales (départements, agences régionales de santé, etc.) d'anticiper les besoins de personnels en cas de crise et, de façon plus pérenne, de les guider dans le cadre de l'élaboration d'une politique RH globale pour le secteur (prioriser certains métiers par exemple, mettre en place des actions de fidélisation...).

Son 1er objectif est de disposer, chaque trimestre, « d'indicateurs agrégés » relatifs à l'état des ressources humaines. Ceux-ci sont calculés au niveau de chaque structure, « dans le cadre du pilotage et l'évaluation des politiques publiques relatives à la cohésion sociale et à l'offre de soins ». Tous les ESSMS sont concernés, ainsi que les établissements de santé.

Seconde finalité : diffuser ces indicateurs « aux autorités compétentes en matière d'autorisation, de tarification ou de contrôle de ces établissements et services ».

L'avenir dira si l'outil permettra de répondre aux besoins.

- **Le congé supplémentaire de naissance**

Le [décret n° 2026-419](#) du 30 mai 2026 met en place le congé supplémentaire de naissance à compter du 1 juillet 2026. Il offre à chaque parent la possibilité de bénéficier d'un ou deux mois d'absence supplémentaires, en complément des congés déjà prévus à l'occasion de l'arrivée d'un enfant. Indemnisé par la Sécurité sociale, ce nouveau dispositif s'adresse aussi bien aux salariés du secteur privé qu'aux agents publics dont l'enfant est né ou a été adopté à compter du 1er janvier 2026. Il est également ouvert lorsque la naissance est intervenue avant cette date, dès lors que l'accouchement était initialement prévu après le 1er janvier. Sa durée est d'un ou deux mois, avec la possibilité de le fractionner en deux périodes d'un mois. Il doit être pris dans les neuf mois suivant la naissance ou l'adoption. Pour les enfants nés ou adoptés entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, ce délai court à compter du 1er juillet 2026. Pour en bénéficier, le salarié ou l'agent doit informer son employeur au moins un mois avant la date de début souhaitée.

- **Rappel : Evolution du SMIC au 01/06/2026**

Au 1er juin 2026, le Smic a été revalorisé de 2,41 %, en raison de la forte inflation liée à la crise au Moyen-Orient. Mais derrière ce coup de pouce salarial se cache un effet pernicieux. Dans de nombreuses branches professionnelles, certains niveaux de rémunération se retrouvent sous le niveau du Smic, contraignant les partenaires sociaux à rouvrir des négociations salariales. Une évolution qui relance les craintes autour du tassement des salaires et du manque d'attractivité de métiers déjà confrontés à de fortes difficultés de recrutement.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **La Fondation des Hôpitaux lance un appel à projets pour « Améliorer le quotidien des personnes âgées »**

L'objectif de ce nouvel appel à projets est de « continuer à tisser le lien familial et social, au sein des EHPAD et services gériatriques, en remettant l'humain au centre, tout en favorisant le développement des activités, l'intergénérationnel et l'aménagement de tiers lieux ouverts (bar, lieu multigénérationnel) sur l'extérieur ». Les projets devront ainsi s'intégrer au sein d'un des 3 axes suivants :

- La création de tiers lieux
- L'organisation d'activités ouvertes vers l'extérieur
- La mutualisation de minibus.

Le projet sera cofinancé à 50% par la Fondation des Hôpitaux. La date de clôture de la période de dépôt des dossiers est fixée au 24 septembre 2026 à 13 heures.

[Informations](#) aux 01 40 98 03 67 ou 01 40 98 31 25 ou par mail à directionprojets@fondationhopitaux.fr.

AGENDA NATIONAL

- **Les assises nationales des Ehpad : 15 et 16/09 à Paris**

[Programme et inscription](#)

AGENDA OCCITANIE

- **Congrès Age 3 : 26 novembre 2026 à Toulouse, Diagora Labège**

Pour une vieillesse heureuse : dépasser les idées reçues

« Les vieux coûtent cher. » « En établissement, ils sont tous maltraitants. » « Les vieux puent. » « Avec le prix que ça coûte, tu dois bien gagner ta vie ! » « De toute façon, ils ont tous Alzheimer. »

Pour refuser les clichés et dépasser les idées reçues, RDV au Congrès Age3

[Programme et inscription :](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).
Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

Intervenant à TBS Toulouse (Analyse financière et gestion de la performance)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)